



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Avis de dépôt

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société HeidelbergCement a déposé auprès de l'AMMC, en date du lundi 4 juillet 2016, un projet d'offre publique d'achat visant les actions Ciments du Maroc.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Ciments du Maroc.

Ce projet d'offre publique d'achat a été déposé suite à l'acquisition par HeidelbergCement de 45% du capital d'Italcementi auprès d'Italmobiliare, franchissant ainsi le seuil de 40 % des droits de vote de Ciments du Maroc.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par toute demande d'information ou de justification par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/08/2016